

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 23 Juin 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No.

ANNONCES.

Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR
LIBRAIRE ET PAPETIER,
RUE BUADE, 9 RUE BUADE,
Haute-Ville, Haute-Ville,
QUEBEC.

Il vient de recevoir par le *CANADA*, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'aigle, de Gillott et Perry, en cartes et en notes. Plumes de Cigogne et d'Oie, Enveloppes, Carreaux, Papier, Encres, Encriers, Pupitre portatif, Porte-feuille, Papier à musique, Carton, Dessins de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Devoirs, Atlas, Cahiers. Les soussigné espère par sa longue expérience ces livres de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai 1849.

JOS GAUVIN,

No. 1, Rue La Fabrique, Haute-Ville,
QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

Ses magasins se trouvent occupés par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il est assuré qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on a besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques sont servies, devraient lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique,
Vis-à-vis le magasin de M. Boissau.

JOS GAUVIN.

Québec, 23 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

Le Soussigné, ci devant dans l'établissement de M. L. Bilbeau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix.

J. ROY.

Québec, 11 mai 1849.

UN JEUNE INSTITUTEUR.

CAPABLE d'enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne. Ce monsieur a obtenu du bureau des Examinateurs un brevet de capacité, et fournit les certificats les plus satisfaisants. S'adresser à ce bureau.

Québec, 14 Mai 1849.

H. S. DALKIN,

MARCHAND DE BOIS,
No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.
Québec, 6 juin 1849.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant le coin des Rues S. JACQUES et S. PIERRE, ci-devant occupée par MM. J. & J. M. FRASER. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasinage à des taux extrêmement bas. Il sera fait des avances modérées sur les débits, si on l'exige.

Chas. A HOLT.

Québec, 11 mai 1849.

APPAREILS

POUR L'ECLAIRAGE AU GAZ.

Thos. Andrews,

No. 3, RUE ST. JEAN, QUEBEC,

Il est respectueusement le public qu'il vient de recevoir par le "MARY ANN" et qu'il déballe maintenant un ASSORTIMENT CHOISI et ELEGANT d'appareils pour l'éclairage au gaz comme jamais il n'en a été offert en cette cité, consistant en Chandeliers, Pendants, Piliers, Brackets, etc., et une variété sans fin, d'autres articles avec des Globes en verre coupés pour assortir.

T. A. informe les personnes qui l'ont favorisé de ses demandes pour appareils pour l'éclairage au gaz, que leurs effets sont arrivés et qu'il est prêt à leur livrer sous le plus court avis.

Québec, 1er juin 1849.

ANNONCES.

LARD, BŒUF & FARINE DE

Blé d'Inde, a vendre.

500 QUARTS de farine de Blé d'Inde, qualité supérieure.
100 barils de Saïndoux supérieure. No 1.
30 quarts de do, do, do,
LARD, mes.
Do Prime mess.
Do Prime.
BEUF, Prime mess.
Do Prime.
etc. etc. etc.

JOHN M. YOUNG.

Bureau Quai Wellington.
Québec, 6 juin 1849.

INSTITUTEUR DEMANDE.

UN Instituteur qualifié à tenir une Ecole-Modèle et capable d'enseigner le français et l'anglais, trouvera de l'emploi en s'adressant aux Commissaires d'écoles de la paroisse de St. Henri de La.zon. ou à ce bureau.

Québec, 6 juin 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre.

ANT. A. PARANT, jr.

Québec, 4 juin 1849.

PAPIER à DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique.
Grand Aigle. Pelure blanche.
Do do Dioptrique.
Columbier.
Jésus.
Grand Raisin Dioptrique.
Grand Aigle velin.
Do do vergé.
Grand Raisin velin.

Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire *Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Articles de Fantaisie.

LES Soussignés ont reçu par le *Douglass* de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent. Ditto en Papier mâché. Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, éventails riches, Bracelets, Agraftes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Fromage de Gruyères.

RECU directement de Suisse, Via Bordeaux, et à vendre chez

J. & O. CRÉMAZIE,

Québec, 30 Mai 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

AVIS AUX FABRIQUES

& AUX CONGREGATIONS DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

A VENDRE

À plus bas prix possible un superbe TABLEAU PEINT par le célèbre peintre T. A. BLEAU PEINTURE représentant l'Immaculée Conception, d'après "Murillo." Ce Tableau d'une grande habileté d'exécution et d'une ressemblance parfaite, avec l'original déposé au-dessus du grand Autel de la Cathédrale de Québec est tout récemment sorti de l'Atelier de M. Jos. Légaré, artiste. La hauteur du tableau est d'environ 10 pieds et demi, sur 7 de largeur. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*.

Québec, 1er juin 1849.

ANNONCES.

VINS FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire *P. Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en fûtailles, consistant en :

ST. JULIEN,
ST. ESTÈPE,
MONFERRAND,
BOURG,

Vins rouges.

SAUTERNES,
GRAVES,
Cérons,

Vins blancs.

LIQUEURS de la Martinique,
Do de Bordeaux,
VINS de la Champagne,
SILLERY et Mousmeux,
VERZENAY, do
VILLEMONGE,
MAREUIL.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCRUTEUR & COURTIER.

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'Encre au la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner.

Québec, 9 mai 1849.

Biere Alloa de Younger.

LE SOUSSIGNÉ

OFFRE en vente la célèbre BIÈRE ci-dessus, au trait et en bouteilles. La bière au trait se vend au verre; elle est vraiment excellente.

Il fournit à toute heure des Soupes, Gâteaux, (Lacobs), &c., &c., et a constamment à son établissement des Pâtisseries de la plus riche et de la meilleure sorte.

GEORGE SCOTT.

Confiseur, Rue St. Pierre, Basse-Ville.
Québec, 28 mai 1849.

A VENDRE.

BLE
ORGE,
POIS,
FARINE ENTIERE en poches et en quart.
FLEUR fine et supérieure.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon.
2f-p-s.
Québec, 30 avril 1849.

Grains de Semence.

200 MINOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE.
200 minots, ORGE Supérieure,
Un petit lot d'ORGE très supérieure double roulée.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon.
2f-p-s.
Québec, 30 avril 1849.

A VENDRE.—A FLOT.

CHARBON de forge double trié,
Charbon pour bateaux à vapeur,
Coke de fondrière.

CHS. E. LEVEY, & Cie.

Quai Levey,
Québec, 21 mai 1849.

ANNONCES.

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé,
BRIQUE à Feu, Briques Grises,
Peinture blanche, Nos. 1, N. XX. XXX.
Colle, Vitres, Clous à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné. Indigo,
Thé, Twankay et Jeune Hyson,
Vins de Porto, en fûtailles et en bouteilles,
Bouteilles à vin et Pipes T. D.
Aucres, Chaines, Grains,
Chevilles, Barres de fer, Cuivre,
Verroux, de métal jaune et de composition.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey.

Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE ex "LADY ELGIN," de

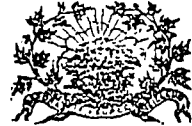
Liverpool.

ETOFFES anglaises,
Vaiselle du Canada,
Ferlande, I. C.
Soi de Liverpool, en sac et en pain,
Aucres de 25 à 30 quartsaux,
Chaines, Cables de 1 pouce à 1 1/2,

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,

Québec, 23 mai 1849.



Société St. Jean-Baptiste

DE QUÉBEC.

LES membres de cette société sont priés de venir prendre leurs cartes pour l'année 1849 aussi vite que possible.

Les percepteurs de chaque section sont chargés de les distribuer et en trouvera à leur domicile respectif.

Les moyens ont été pris pour célébrer la fête annuelle du 25 juin prochain avec encore plus de solennité que dans aucune année précédente. L'inauguration de la nouvelle église de St. Jean doit avoir lieu le même jour, et la société assistera en corps à la première messe solennelle qui y sera célébrée. Un superbe drapeau blanc, dont la magnifique broderie est due à l'aiguille des Dames religieuses Ursulines de cette ville, sera porté au milieu de la procession.

Les préparatifs ont été faits pour avoir un corps de musique vocale et instrumentale, composée des notes et des amateurs les plus distingués de Québec. La société a reçu des États-Unis, à grands frais, une collection des meilleurs instruments, elle a organisé une bande de musique attachée à la société dans la direction habile de M. Sauvageau. Un banquet aura lieu, si avant le 10 juin il a été inscrit assez de souscriptions chez les percepteurs.

La société invite les diverses autres sociétés St. Jean-Baptiste existant en Amérique à envoyer des députés pour les représenter à la procession et au banquet, et il leur sera réservée une place particulière. Toutes les sociétés de tempérance et philanthropiques hors de cette ville sont considérées comme sociétés sœurs; et leurs députés seront admis de droit dans les rangs de cette association.

Un programme de la procession et du banquet sera publié plus tard.

Personne ne sera admis, à moins qu'il n'ait exhibé une carte d'admission et n'ait payé sa contribution.

Par ordre du comité de régie.

ULRIC J. TESSIER.

Secrétaire, archiviste,
S. S. J. B. Q.

Québec, 16 mai 1849.—2f. s.

EXTRAITS

DES JOURNAUX-FRANÇAIS.

PARIS, 30 mai.

Quel tapage! quelle violence! quelles interpellations grossières! quels trépignements de colère! quelles prétentions à la gravité et quels jeux d'enfants!... Nous sortons de l'Assemblée confus de ce que nous venons d'y voir, honteux de ce que nous venons d'y entendre. Après les dernières séances de la constituante, il était permis de croire qu'en fait de taquineries mesquines, d'altercations passionnées et de récriminations absurdes, nous avions eu tout ce qu'il était possible d'avoir; mais il nous était réservé d'assister à un spectacle plus triste et plus regrettable encore: la vieille Montagne est vaincue par la jeune, et nous n'en sommes encore qu'aux débuts. Cela promet!

C'est d'abord le citoyen Laclodure qui demande la permission de faire une observation sur la lecture du procès-verbal, formalité surannée, dit-il, qui fait perdre un temps précieux à l'Assemblée. Et l'Orateur qui se montre si économe du temps, ne s'aperçoit pas qu'il abuse des moments et de la patience de cette même assemblée en soulevant d'une façon tout-à-fait inopportune une question de règlement qui ne peut être abordée qu'après que la chambre sera constituée. Viens ensuite M. Ménand, autre député montagnard, demandant qu'il lui soit permis de parler sur le licenciement de la garde nationale de Châlons-sur-Saône; puis M. Cantagrel, de la *Démocratie pacifique*, auteur du *Fou du Palais-Royal*; demandant qu'il lui soit permis de s'étonner de ce que les conseils-généraux, les préfets et les ministres osent encore se mêler d'élections. Tous les regards se portent sur M. Ledru-Rollin, qui paraît ne pas se douter qu'il y ait la moindre intention malicieuse à ses circulaires.

M. Lacroze, ministre de l'intérieur, déclare de la manière la plus énergique, que jamais le ministère auquel il appartient n'a adressé aucune circulaire publique ou confidentielle de nature à porter atteinte au droit électoral; l'Assemblée, dit-il, a porté un jugement dans ce sens. A coup sûr, M. Ledru-Rollin ne pourrait en dire autant.

Voici M. Gambon, troisième Montagnard, qui, à son tour, demande aussi qu'il lui soit permis de jeter quelque nouvelle irritation à propos des élections de la Nièvre, et de rajouer la rumeur en accusation du ministère, tant de fois avortée. M. Baroche a joué un très-vilain tour à l'Orateur en démontrant à l'Assemblée que les reproches adressés dans la circonstance au ministère par M. Gambon devaient retomber sur M. Gambon et son parti, auteurs des fausses nouvelles dénoncées comme ayant influencé les élections.

M. Castillon Saint-Victor nous a ensuite appris que M. Antony Thouret ne possédait pas légalement la qualité de Français, et que, dans tous les cas, il n'avait pas satisfait à la loi de la conscription. M. Antony Thouret a été obligé d'en convenir. Nous ne nous étonnons plus que le patriotisme de ce démocrate soit plutôt cosmopolite que français.

Jusqu'ici l'on n'avait eu que du temps perdu en taquineries mesquines et stériles, mais sous les déceptions de la Montagne l'orage couvait; il a éclaté, à propos du remplacement de M. le lieutenant-colonel Cauvin par M. le lieutenant-colonel Foltz, et de M. le général Lebreton par M. le général Forest. C'est M. Charvoix, quatrième Montagnard, qui a porté cette question à la tribune.

M. le président d'âge a eu beau protester que c'était avec son autorisation et après avoir été consulté que ces changements avaient eu lieu, la Montagne, qui voulait faire du scandale, persista à continuer la discussion. En vain M. le président s'est couvert et a suspendu la séance; à la reprise, M. Ledru-Rollin s'est emparé de la tribune pour y faire de la passion et de l'emportement à froid. "Si l'Assemblée ne fait pas respecter ses prérogatives, s'est-il écrié, elle verra bientôt son enceinte violée par l'émeute." M. le président lui a répliqué. "Ce n'est pas nous qui violerons jamais l'Assemblée, mais vos amis!"

A ces mots, la Montagne ébranlée jusque dans ses fondements a vu des

tempêtes de cris et d'injures contre le président, sans respect pour son grand âge, sans respect pour l'assemblée elle-même.

Le président tombe en décrépitude ! "s'écrie celui-ci; " qu'il cède sa place à un autre ! " dame celle-là, qu'il fasse des excuses." M. Ledru-Rollin proteste que la tribune n'est pas libre !

Les secrétaires quittent le bureau et la Montagne se lève en masse. Le désordre et le tumulte sont impossibles à décrire.

Depuis l'ouverture de l'assemblée législative, l'opinion publique se préoccupe vivement de la pensée politique qui présidera aux décisions et aux travaux de cette nouvelle législature.

" Ou bien, loin de réduire la majorité à un rôle purement négatif, saura-t-on tout en comprimant avec fermeté toutes les tentatives de désordre, entrer dans les votes d'une politique progressive au dedans, nationale au dehors ?

Voici, d'après la Gazette de Breslau du 26 mai, le dénombrement des troupes russes qui sont entrées dans les Etats autrichiens :

En Galicie, 106,000 hommes d'infanterie, 20,700 hommes de cavalerie, 13,300 hommes d'artillerie ; total, 139,230 hommes, avec 240 canons.

En Transylvanie, 30,000 hommes d'infanterie, 12,000 hommes de cavalerie, 600 d'artillerie ; total, 42,600 hommes 72 canons.

En tout, 136,000 hommes d'infanterie, 22,700 hommes de cavalerie et 21,300 d'artillerie, avec 312 canons ; à ce nombre, il faut joindre 11,000 pionniers ; total, 152,000 hommes.

Il y aura six corps de réserve, de la force de 220,000 hommes, qui prendront possession sur les frontières. Ainsi, 400,000 hommes de troupes auxiliaires sont mises à la disposition de l'empereur d'Autriche.

DERNIERES NOUVELLES. Paris, 31 mai.

Hier soir, on annonçait que le cabinet serait composé ainsi : MM. Odilon Barrot, président du conseil, à la justice ; Dufaure, intérieur ; de Rémusat, extérieur ; Passy, finances ; de Falloux, instruction publique ; Rullières, guerre ; de Tracy, marine ; Mathieu de la Redorte, commerce.

On lit dans l'European Times du 2 juin : " Le Comte Grey a officiellement approuvé la conduite de Lord Elgin, en se réservant pour la forme de décider finalement de l'acte de l'indemnité des pertes causées par la Rébellion. Mais il est parfaitement évident que toute mission de quelque parti du Canada qu'elle vienne, ne pourra changer l'opinion qui est définitivement formée ici

dispersés, laissant 200 hommes sur le carreau. Leur chef, Bleucker, grièvement blessé, a failli être pris.

Pour l'avantage de nos lecteurs de la campagne, nous reproduisons notre extra de Mercredi.

Dépêches Télégraphiques Transmises pour l'Ami de la Religion.



NOUVELLES D'EUROPE Jusqu'au 9 Juin.

Le Steamer America est arrivé. La ligne Télégraphique de Troy n'a pu se procurer un rapport complet. Ce qui suit, est les détails qu'elle a obtenus.

L'intention du gouvernement Américain d'envoyer une expédition à la recherche de Sir John Franklin, a été annoncé en termes flatteurs pour l'Exécutif des Etats-Unis, dans le parlement anglais.

L'Irlande est dans une situation déplorable. Lord Clarendon a annoncé quela sentence de mort portée contre les prisonniers d'état, avait été commuée en la déportation à vie.

PARLEMENT ANGLAIS.—M. Gladstone a donné avis qu'il ferait une motion au sujet des événements du Canada.

France.—Le nouveau ministre Français est le même que l'ancien, excepté que M. De Tocqueville, est ministre des affaires étrangères et M. Lanjuinais, ministre du Commerce.

Les hostilités n'étaient pas reprises à Rome, le 2 juin.

—Les nouvelles de Calcutta du 19 mai et de Bombay du 1er mai, sont favorables. Les moissons en Angleterre et en France promettent beaucoup. Les céréales ont éprouvé une hausse en conséquence.

New-York 20 juin. 36 cas de Choléra et 14 morts. La malie partie de Troy par le bateau de 6 heures, a été volée ce matin. La police est sur les traces du ou des voleurs.

SECOND RAPPORT.

France.—Le Président a envoyé son discours à l'Assemblée Législative. Ce discours se recommande par sa froideur. Il justifie la position prise par le gouvernement à l'égard de l'intervention.

La Prusse, la Saxe et le Hanovre ont promulgué une nouvelle constitution. La guerre de Hongrie présente de nouveaux traits.

Venise était menacé d'être bombardé à chaque instant. Radetski commande les Autrichiens.

Les hostilités se continuent entre les Danois et les Russiens. Le blocus danois est sévèrement mis en force.

Marchés.—Londres. La fleur a diminué de 6d. par quart ; le blé de 10d.

MALLE ROYALE ANGLAISE. DEPART DE LIVERPOOL.

Cambria, Juin 2. Boston. Amérique, " 3. Boston. Hibernia, " 16. New-York. Canada, " 23. Boston.

DEPART D'AMERIQUE.

Europa, " 20. Boston. Cambria, " 27. New-York. Amérique, Juillet 4. Boston. Hibernia, " 11. New-York. Canada, " 18. Boston.

ANNONCES NOUVELLES.

Histoire du Canada. Portefeuille perdu.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 22 JUIN, 1849.

On lit dans l'European Times du 2 juin : " Le Comte Grey a officiellement approuvé la conduite de Lord Elgin, en se réservant pour la forme de décider finalement de l'acte de l'indemnité des pertes causées par la Rébellion. Mais il est parfaitement évident que toute mission de quelque parti du Canada qu'elle vienne, ne pourra changer l'opinion qui est définitivement formée ici

à cet égard — que le parlement canadien est le seul terrain convenable sur lequel la dispute doit être décidée. Les nouvelles qui nous sont parvenues par le dernier steamer, du calme, progressif de l'excitation qui existait en Canada, nous convainquent que nos premières impressions étaient correctes, et que la grande majorité des Canadiens apprécie trop bien le valeur du gouvernement par eux mêmes (self government) et l'indépendance réelle pour les mettre en danger, en discrediting l'un, ou en sacrifiant l'autre par boutade."

Le gouvernement français envoie un renfort de 10,000 hommes à l'expédition Française en Italie, et toute la flotte Française de la Méditerranée doit être expédiée pour le golphe de Spezzia. Le général Oudinot a prié le général Autrichien de suspendre sa marche sur Rome.

Autriche.—La prise d'Offern par les Hongrois, est confirmée.

Italie.—La Réforme de Lucques, annonce qu'un mouvement révolutionnaire a eu lieu à Naples le 19. Le pavillon blanc a été arboré et la constitution brûlée.

On attendait à Gaëte l'empereur d'Autriche.

Un journal allemand annonce que plusieurs conspirations contre le Czar ont été découvertes à St. Petersbourg.

Un grand nombre d'officiers et même de généraux ont été arrêtés et pendus sur le champ. Il paraît que le mécontentement règne parmi les troupes Russes, et que c'est pour cette raison que la garde impériale a été éloignée de la capitale.

Espagne.—24 mai. On vient de recevoir la nouvelle de l'annexionnement de la dernière bande carliste dans la Catalogne.

Allemagne.—Aucun changement important n'est survenu. Les républicains rouges de Bade se sont montrés les dignes émules des assassins de Pesth, Vienne et Frankfort, en tuant et mutilant le corps du gouverneur d'une ville Hessoise dans la quelle ils sont entré ; mais les troupes Hessoises ont fait bonne justice de ces brigands.

La malle anglaise du 9 est arrivée hier au soir à Montréal, une heure après le départ du Steamer pour Québec.

Le 12 de ce mois, on a célébré le centième anniversaire de la fondation d'Halifax avec une grande solennité. Tous les magasins étaient fermés et une adresse a été présentée au lieutenant gouverneur sir John Harvey par un homme âgé de 107 ans et qui était venu à Halifax à l'âge de 7 ans. Le premier poteau du télégraphe fut posé et le soir un feu d'artifice eut lieu. Le Sun, reçu hier matin, était imprimé en bleu on mémoire de cette fête.

Nous appelons l'attention des autorités de cette ville, sur l'état actuel d'une maison en pierre, à deux étages, située dans la rue St. Paul vis-à-vis la cour des Bains, qui menace de s'écrouler. Le danger est imminent. La maison n'est occupée par personne.

Une nouvelle ligne télégraphique doit, dit-on, s'établir entre Québec et Montréal.

Avant hier étant l'anniversaire du couronnement de la Reine, des salves d'artillerie ont été tirées sur la citadelle.

Il paraît que l'on va construire sur la Rivière St. Jean (N. B.) et près de la ville de ce nom, un pont suspendu qui coûterait £20,000.

MM. Hudon et cie, marchands de Montréal ont acheté et chargé de beurre, fleur, lard et un vaisseau pour Halifax.

Le lieutenant colonel Bruce, secrétaire militaire, est arrivé en notre ville hier matin.

COLONISATION DES TOWNSHIPS. — ÉMI-GRATION CANADIENNE.

La société de la colonisation des townships de Québec n'a pas encore fini de recueillir la souscription des citoyens de Québec. Il est peu nécessaire de dire que les efforts de cette société doivent être encouragés avec plus de zèle que jamais, car on voit avec chagrin que l'émigration des Canadiens vers les Etats-Unis augmente de jour en jour, malgré les nouvelles désastres qui arrivent de temps en temps de l'état de pauvreté et de misère où sont les pauvres émigrés Canadiens à Chicago et ailleurs. Nos terres du Canada sont excellentes, et il ne nous manque que des chemins et un peu d'aide aux nouveaux colons. L'établissement de Ham et de Roxton près du Lac Aylmer, a vingt-cinq lieues, prospère, la société de Colonisation de Québec a aidé plusieurs des défricheurs ; on leur a envoyé ce printemps des grains de semences, et il ne faut pas les abandonner. La souscription de l'année dernière a été de £29 1 81, dont £24 0 8 dans Saint-Roch ; £20 10 11, dans la Basse-Ville ; £24 9 11

dans la Haute-Ville. Dans le faubourg Saint-Jean et Saint-Louis, les collecteurs n'ont pas fait de collection.

La collecte va se faire ces jours-ci, et pour qu'elle réussisse il faut que tous les citoyens fournissent leur obole, car si l'association n'est soutenue que par la souscription de quelques citoyens elle ne pourra se maintenir. Le vrai patriotisme se traduit mieux en action qu'en paroles. Il sera donné publiquement de la liste de tous les souscripteurs, dans les journaux français, à mesure qu'elle sera faite, avec les noms et les montants. On doit s'attendre non pas à de hautes souscriptions, mais à ce que tout le monde souscrive un peu, ce qui est mieux et rapporte plus. Les collecteurs pour la Haute-Ville sont MM. A. B. Siros, Ulric J. Tessier et Joseph Légraré, fils. — Communiqué.

Nous prions nos abonnés dont le semestre est terminé le 15 juin, de vouloir bien nous en faire tenir le montant ainsi que le présent semestre qui est payable d'avance.

La Crise du Canada, ou Justification de la conduite de Lord Elgin et DE SES MINISTRES, relativement au BILL de L'INDEMNITÉ DES PERTES Causées par la Rébellion.

PAR ALEXANDER MACKAY, ECUYER, Avocat de Middle-Temple. Londres, 1849.

Cette mesure (de l'indemnité) était une mesure de justice, mais pour les Tories il était notoire qu'elle n'était qu'un moyen, un expédient politique. Le premier pas fut fait le 28 février 1845, lorsque l'assemblée législative vota à l'unanimité une adresse à Lord Metcalfe pour le prier de vouloir ordonner les mesures propres à assurer aux habitants du Bas-Canada l'indemnité des pertes par eux souffertes par les rébellions de 1837 et 38.

C'était précisément l'objet qu'avait en contemplation l'acte déjà introduit en faveur du Haut-Canada, par le family compact, en octobre 1840, et dont l'effet avait été étendu par un acte subséquent de la législature des provinces unies. Nous avons déjà vu que le premier acte amendé par le second, était dans son but et dans son objet, juste et raisonnable, excluant seulement de l'avantage de ses dispositions, ceux qui avaient été ou convaincus de trahison ou notoirement été rebelles. Ainsi donc ce qu'on avait en vue par cette adresse votée à Lord Metcalfe sous les auspices de son administration tory, relativement aux pertes du Bas-Canada, était identiquement ce qui avait été fait à l'égard des pertes souffertes dans la province supérieure. Personne n'éleva la voix contre cette proposition qui était à la fois raisonnable et juste, et qui avait en sa faveur l'autorité d'un précédent. S'il y eut quelque différence d'opinion sur le sujet, elle a porté non sur la proposition elle-même, mais sur les motifs qui l'avaient fait originer.

La prochaine démarche sur le même sujet eut lieu le 24 novembre 1845, époque où une commission de cinq fut nommée pour mettre à effet la prière de la chambre. Le 18 avril, les commissaires firent rapport " que le défaut d'autorité pour procéder à une investigation des réclamations en question, ne laissait d'autre ressource que de s'en rapporter aux prétentions des réclamants, et pour le montant et la nature des réclamations. Cependant quelque temps avant, c'est-à-dire, le 27 février 1847, le comte de Cathcart étant administrateur de la province, le secrétaire provincial informa les commissaires " que l'objet de l'Exécutif en les nommant était simplement d'obtenir une estimation générale des pertes dont les détails feraient ci-après le sujet d'une plus minutieuse investigation sous l'autorité législative."

Le montant des réclamations présentées à la commission se monta à £200,000 dont une grande partie était inadmissible. Le reste fut admis, et une somme ronde fut fixée comme estimation générale par les commissaires, comme montant pour lequel une indemnité pouvait être réclamée. Dans le rapport du 16 avril 1846, dans lequel les commissaires font allusion à la nature limitée de leurs pouvoirs, ils disent entre autres choses, " qu'ils sont d'opinion que la somme de £100,000 serait à peu près l'équivalent des pertes souffertes, et suffisante, pour payer les réclamations qui auront été l'objet d'une plus minutieuse investigation."

Il est à désirer que le lecteur n'oublie pas que, jusque là toute cette affaire avait marché sous les seuls auspices du cabinet Draper, c'est-à-dire, les McNab, les Sherwood, les Cayley et autres hommes politiques également respectables. Mais ils furent encore frustrés dans leur grand objet celui d'obtenir l'appui des Canadiens-Français. Il est évident que tout ce qu'ils firent à cet égard ne leur fut pas suggéré par un sentiment de justice, car du moment qu'ils virent qu'ils ne gagnaient

rien par cette mesure, ils la laissèrent tomber quoique leur parti soit demeuré au pouvoir presque deux ans après. Cette affaire en était là lorsque les libéraux remontèrent au pouvoir. Les pertes du Haut-Canada avaient été indemnisées d'après un principe et d'après une échelle contre lesquels personne n'a songé à élever la voix. Depuis, les Tories prirent des mesures pour indemniser les pertes du Bas-Canada suivant le principe et l'échelle adoptés pour le Haut ; mais cette dernière mesure, quoique la justice en fut admise par tous, fut arrêtée avant même d'être parvenue à maturité, parcequ'il parut évident aux Tories qu'elle n'aurait pas l'effet de les faire parvenir au but sinistre vers lequel ils tendaient et pour lequel elle avait été introduite.

Lord Elgin ne fut pas longtemps sans découvrir la position anormale du cabinet que son prédécesseur lui avait légué. Le maintien des Tories au pouvoir après avoir perdu la confiance du pays était un scandale contre la constitution. Désireux de faire marcher honnêtement les principes du gouvernement responsable auxquels ses instructions lui recommandaient d'adhérer, Lord Elgin vers la fin de 1847, donna à ce cabinet un moyen de renforcer sa position, en dissolvant le parlement. Les élections se firent sous les auspices de l'administration tory ; et cependant, Lord Elgin dans son admirable dépêche remarque que dès le début, sur le vote de confiance dans les ministres, il furent battus dans le nouveau parlement par deux cent un. Les Tories furent obligés de se retirer, et cet événement fut salué par les applaudissements de joie du peuple, depuis le lac Huron jusqu'au golphe St. Laurent.

Le ministère Baldwin-Lafontaine succéda à l'administration tory, et Lord Elgin se trouva enfin, entouré d'hommes soutenus par une majorité parlementaire. Ils avaient beaucoup à faire ; car pendant deux années, un gouvernement non responsable avait laissé les affaires du pays s'accumuler. Quand ils auraient été disposés à reculer, ils n'auraient pu vraisemblablement différer à remplir l'engagement pris envers les Bas-Canadiens par l'administration précédente. Mais telles n'étaient point leurs dispositions, et ils saisirent la première occasion qui leur fut offerte pour pourvoir à l'indemnité des habitants du Bas-Canada. En ce faisant, prirent-ils pour point de départ, un projet nouveau établissant un nouveau mode d'indemnité Loin de-là ; ils se bornèrent à prendre la mesure des Tories au point où ceux-ci l'avaient laissée.

Ils firent la première démarche à ce sujet en parlement, le 27 février dernier où ils soumièrent à la Chambre une série de résolutions préparatoires l'introduction d'un Bill dont la présentation fut le signal de l'agitation inique qui a depuis troublé la tranquillité de la province. Pour juger de la conduite de l'opposition en cette circonstance, il est nécessaire de considérer brièvement la nature de ces résolutions.

Elles étaient au nombre de sept. Les quatre premières récapitulaient simplement les procédures déjà mentionnées prises par les Tories pour indemniser les pertes du Bas-Canada, depuis l'adresse au gouverneur jusqu'au rapport final et la recommandation des commissaires. La sixième pourvoit aux moyens de payer l'indemnité ; la septième traitait aux bornes provinciales (dépenses) émis en vertu d'un acte précédent. La cinquième et principale résolution est dans les termes suivants : " Qu'afin de remplir la promesse faite à ceux qui ont éprouvé ces pertes, ou à leurs créanciers au vantage d'eux, tant par la dite adresse de la dite assemblée législative, et la nomination de la dite commission, que par la lettre adressée de cette commission par l'honorable secrétaire d'Etat en conseil, par l'ordre du " très honorable Charles Murray Comte Cathcart, alors administrateur du gouvernement d'icelle, le vingt-septième jour de février, 1846, il est nécessaire et juste que les détails relatifs à telles pertes qui n'ont pas encore été payées et compensées, fussent le sujet d'une enquête plus minutieuse sous l'autorisation de la législature, et que les dites pertes, en autant semblablement qu'elles ont pu résulter de la destruction totale ou partielle, injuste, inutile ou malicieuse des habitations, édifices, propriétés et effets des habitants, et de la saisie, du vol ou de l'enlèvement de leurs biens et effets, soient payées et compensées ; pourvu qu'aucun de ces personnes qui ont été convaincus du crime de haute trahison que l'on allègue avoir été commis dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada, depuis le premier novembre 1837, ou qui, après avoir été accusés de haute trahison ou autres offenses de même nature, et après avoir été commises à la garde du shérif dans la prison de Montréal, se sont soumises à la volonté et au plaisir de sa Majesté, et ont été en conséquence transportées dans l'île de St. James, la Bermuda, ou ont droit à une indemnité à raison des pertes qu'elles auraient souffertes durant ou après la dite rébellion, et révoquant d'icelle."

Si ce qui vient d'être rapporté est exact et on ne peut en nier l'exactitude, il est évident que si le ministère s'attendait à une opposition à cette mesure, les Tories étaient les derniers de qui ils devaient attendre. Cette mesure avait été complétée et en partie exécutée par eux lorsqu'il étaient au pouvoir, et leurs successeurs l'avaient abandonnée. Au lieu d'une opposition, l'administration avait tout fait pour attendre l'appui des ci-devant occupants des banquettes ministérielles. Cependant à peine les ministres eurent-ils commencé à agir que l'opposition commença une ligne de conduite sans parallèle dans les annales les plus déshonorantes de ce parti. Aussitôt commença la plus violente résistance aux résolutions, et dès

principe, elle eut recours au langage le plus menaçant...

Comme les quatre premières résolutions ne relatent que des faits encore tout frais dans la mémoire de tous...

Rien n'est plus déraisonnable que l'accusation portée contre l'administration et sa majorité parlementaire...

Par la dernière partie de cette résolution deux classes de personnes sont expressément exclues...

Le ministère Français était ainsi accusé de vouloir favoriser? Aux yeux des Tories, tout Canadien-Français réclamant une indemnité...

Le lecteur s'arrêtera ici pour considérer qu'une conduite aussi extraordinaire de la part d'une classe d'hommes qui affectent le respect des convenances dans les querelles politiques...

Il peut être mortifiant pour plusieurs en ce pays (Angleterre), qui ont été surpris par le prétexte que la question était une question impériale...

GAZETTE DES MARCHANDS. Nouvelles Commerciales. Marché des Céréales. Livcrpool, 26 mai. BLE du Canada, rouge, 6 0 à 6 2...

Planches, pin j. de Québ. 1r. qual. 100 0 à 00 0. Do do 24 9 10 à 10 10...

ANNONCES. HISTORIE du CANADA ET DES CANADIENS, SOUS LA DOMINATION ANGLAISE. Savoir.— Livre Cinquième, Sixième, Septième et Huitième...

PAR M. BIBAUD. Prix du volume—de plus de 400 pages in-12.— relié 6s-3d; broché 5s. Payable à livraison.

PERDUE. UN portefeuille rouge, avec une agrafe de fer-blanc, à été perdu, hier, depuis le parc jusqu'à la brasserie de M. McCallum...

PROVINCE DU CANADA, District de Québec. Dans l'affaire de DAMASE HUDON, de la cité de Québec district susdit, marchand failli.

A VENDRE. BAGUETTES de Métaljame de 1/2 à 1 1/2 de pouces, patentes de Muntz, Fer en barres a-sottis, Etoupe anglaise...

BANQUET NATIONAL de la ST. JEAN-BAPTISTE. Le Soussigné, chargé de préparer un Banquet pour la célébration de la Fête Patronale de la Société...

JACQUES BLANCHARD. Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT. Québec, 1er juin 1849.

RAFLE D'UNE MACHINE ELECTRIQUE. Le produit de cette rafle est destiné à la mission de la Colombie. On invite les personnes qui seraient disposées à courir la chance de gagner cette machine...

Vente par Encan. PAR ENCAN. Pa W. D. Dupont. Chaines, Ancres, Fer, &c.

PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets mouffragés...

A vendre a Lotbinière. UN superbe emplacement, avec boutique et maison neuves, situé à 5 à 6 arpens au nord-est de l'Eglise...

PIANOS MIS D'ACCORD. ETIENNE MONTMAYN, est prêt à mettre d'accord les Pianos qu'on voudra bien lui confier, à l'année ou autrement.

Alex. Lafrance, RELIEUR. D'EMEURER maintenant au No. 65, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pagueau, marchand, près de la maison Terce, Rue St. Jean, Haute-Ville.

UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Arpentage, et du Génie Civil...

CHS. BAILLARGE. 14 mai 1845. Château St. Louis. SEL. Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés:—

300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque. C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849.

GLACE! GLACE! GLACE! Le Soussigné ayant une abondante PROVISION de GLACE, est prêt à en fournir aux familles et aux bureaux à un prix raisonnable.

Vente par Encan. PAR ENCAN. Seront vendus à St. Germain, le 21 du courant à HUIT heures du MATIN...

PROVINCE DU CANADA. Elgin et Kincardine. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Projectrice de la Foi, &c.

Proclamation. L. H. LAFONTAINE, ATTENDU que de Procureur-Général, à bonne heure le matin du DIX-NEUF de mai courant...

£250 courant sera payée à quiconque, n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduira à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse.

\$600 de Recompense. ATTENDU qu'une personne ou des personnes mal intentionnées, de bonne heure dans la matinée du 19 courant, ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse ou construction dans le chantier appartenant au soussigné...

- ALLAN GILMOUR & Cie. Québec, 28 mai 1849. LES Soussignés qui occupent des maisons dans l'Ance de Wolfe, offrent une récompense additionnelle de CINQUANTE LIVRES à être payés sur conviction du coupable ou des coupables.

